

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2017-08-Réserves naturelles <u>Avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Vénec</u>	Examen le 16 mars 2017	FAVORABLE
--	---	------------------

Exposé :

La réserve naturelle nationale du Vénec a été créée en 1993. Il s'agit de la seule tourbière de Bretagne classée en réserve naturelle. Sa surface est de 48,5 hectares.

Sa gestion est confiée à l'association Bretagne Vivante.

Ce troisième plan de gestion intègre, outre la superficie classée, quatre zones d'extension de la réserve pressenties.

Point de vue du rapporteur : cf. annexe

Débat :

Les graines de succise seront prélevées dans les parcelles proches de celles où seront réalisés les semis. Cette opération est inspirée du retour d'expérience des semis de bruyères, qui fonctionnent bien, notamment vis-à-vis de la concurrence avec les ajoncs.

Concernant les actions de destruction de ligneux, il conviendrait de laisser des îlots de vieillissement, favorables aux lichens, aux invertébrés saproxyliques, etc., ce à la fois dans les milieux tourbeux et non tourbeux. Emmanuel Holder indique que cela est bien prévu, avec en particulier le maintien de vieilles haies. D'une façon générale, la destruction des ligneux ne se fait pas à plus de 80 % de la surface en place.

Se pose la question du statut de protection qui serait le plus pertinent pour l'arrière-Vénec, pour renforcer la réserve. En plus de l'ENS, c'est une extension de la réserve qui est retenue, ce qui suppose une procédure semblable à celle d'une création.

Des précisions sont apportées sur la suppression du seuil. Il s'agit de boucher une fosse creusée historiquement pour l'extraction de tourbe, et qui induit un fonctionnement par chasse d'eau et des niveaux d'eau très variables en amont.

Concernant le bilan financier de l'ancien plan de gestion, les actions principales ont pu être menées. Certaines actions plus secondaires ont été abandonnées, comme l'étude des macrorestes.

Bernard Clément fait part de son rapport, en insistant sur les points suivants :

- l'intégration de la réserve dans un groupe de travail régional sur l'état de conservation des habitats de landes et tourbières ;
- l'intérêt d'avoir assimilé la zone nord dans le plan de gestion, et les perspectives d'extension de la réserve, sachant que sa création s'était faite sur un périmètre minimal pour l'acceptation sociale ;
- la ventilation des actions pour assurer un équilibre entre les années ;
- l'évaluation de l'efficacité des actions et non plus de l'activité du gestionnaire ;
- l'importance de l'étude des macrorestes. Le Vénec est le seul site connu de la sphaigne d'Austin en Europe de l'ouest. Cette espèce a largement participé aux épisodes de turfigenèse de la tourbière.

Les opérations de génie écologique posent la question des espèces cibles à privilégier. A ce propos, les opérations d'étrépage, qui favorisent les espèces des habitats pionniers comme le Lycopode inondé, restaurent des pratiques anciennes qui ont disparu. Quant aux semis de succise, au-delà de cette espèce, ce sont des habitats qui sont recherchés, permettant au damier de se maintenir.

Les populations de castors ne sont pas autochtones, introduites dans les années 60 à partir de populations du Rhône.

Les Monts d'Arrée constituent le plus vaste ensemble naturel de Bretagne ; les enjeux de conservation y sont très forts. La dynamique d'extension donnera une dimension plus fonctionnelle à la réserve. Le plan de gestion souligne avec raison le rôle d'observatoire de la réserve, située dans la zone la plus froide et humide de Bretagne, avec des reliques boréales qui subissent en primeur les effets du changement climatique.

Concernant le projet d'extension, le contexte d'acceptation sociale très complexe est évoqué. Dans ce secteur, toutes les dynamiques de protection forte sont en difficulté. Ceci est vrai également pour l'extension de la réserve d'Iroise qui est un autre objectif de la DREAL.

Avis du CSRPN : favorable (unanimité), en soulignant :

- 1 - l'importance de la dimension d'observatoire de la réserve ;
- 2 - l'intérêt de l'étude des macrorestes et donc de trouver les financements nécessaires pour sa réalisation.

Rennes, le 24 avril 2017
Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3^{ème} PLAN DE GESTION DE LA RNN DU VENEC

Préambule : Membre du CA de la RNN, je suis le développement des activités sur le site. J'ai aussi eu à examiner la première version de ce PG, notamment le tableau de bord avec la caractérisation des enjeux et des objectifs à long terme. Ceci constitue en effet l'élément clé des nouveaux plans de gestion.

Le nouveau guide d'élaboration des PG de RNF / ATEN est l'élément référent sur la base duquel est préparé ce présent PG, le troisième pour la RNN. De plus, j'ai, en qualité de membre du CSRPN, et impliqué dans 5 RNN ou RNR en Bretagne, souhaité que les gestionnaires de ces réserves, toutes celles comprenant en majorité des landes, constituent un groupe de réflexion pour la mise en place du deuxième point majeur du nouveau guide RNF, c'est-à-dire l'évaluation à l'année de la caractérisation de l'état de conservation des habitats et des écosystèmes de landes et autres systèmes apparentés.

Ainsi, à ce jour, le groupe comprend les gestionnaires d'une RNN et des 4 RNR continentales, plus un ENS 22. Le présent projet de PG reprend les éléments essentiels du patrimoine de la RNN, mais également, les éléments de la zone d'extension. Le gestionnaire est en effet conforté pour procéder à l'analyse de la zone nord du Vénec et à la mise en œuvre des mesures de gestion au fur et à mesure de la progression de la propriété par différents acteurs de la conservation. A l'époque de l'enquête préalable de la création de la RNN, seul le minimum avait été prévu afin que l'acceptation sociale conduise à cette création.

Dans notre esprit, il était et il est encore plus aujourd'hui nécessaire d'intégrer ces zones nord, c'est la raison pour laquelle le choix d'intégrer cet espace dans ce PG a été prise.

4 OLT sont ainsi déterminées associées aux facteurs d'influence.

Il en découle de multiples opérations qui ont pour objectif d'assurer la gestion conservatoire du patrimoine naturel en accord avec les moyens humains et financiers disponibles, d'où la ventilation de ces opérations sur la séquence des 10 années de ce 3^{ème} PG.

Le 1^{er} CS 01 « suivi de l'état de conservation des habitats remarquables » est l'opération clé selon moi, car elle répond au cœur de l'évaluation du PG au terme des 10 prochaines années ; c'est maintenant l'efficacité des actions qui est évaluée et non l'activité du gestionnaire comme cela était le plus souvent traduit dans les PG antérieurs.

Je ne vais pas reprendre toutes les opérations.

Je reviens sur IP 03 « suppression de ligneux ». En effet, il est nécessaire de contrôler l'enfrichement ligneux des habitats prioritaires. Mais il est sans doute également souhaitable de laisser certains îlots de vieillissement qui, à moyen et long termes, peuvent également constituer les supports de biodiversité. Je pense à la flore bryo – lichénique, fonge, invertébrés, etc.

Je sais qu'un IP 09 « préservation des boisements tourbeux », répond pour partie à ma remarque précédente, mais certains boisements non tourbeux peuvent être aussi préservés ! Les moyens humains et financiers seront d'ailleurs des contraintes nécessitant les choix et les limites d'action.

Je voudrais terminer sur une action, non déterminante pour la biodiversité exprimée, mais déterminante pour la connaissance du fonctionnement historique de la tourbière depuis ses origines (4500 à 5000 ans).

La tourbière est le seul site connu pour la présence de *Sphagnum austinii*, espèce autrefois abondante en Europe, seule localité française connue à ce jour. Lors d'une visite du GET en 2014, un sondage et une analyse préliminaire des macrorestes a montré que cette espèce a largement participé à des épisodes de turfigénèse de cette tourbière.

C'est ainsi que l'opération PR 01 « étude des macrorestes de la tourbière » devra être menée dès que les moyens financiers seront acquis. Je souhaite que notre commission mentionne cette opération, en particulier comme élément déterminant de la connaissance ; c'est sans doute cher mais ça en vaut le coût.

En résumé, je ne puis que vous proposez de valider ce 3^{ème} PG, fruit d'un travail exemplaire et de perspectives de conservation et de connaissance d'un haut lieu de la biodiversité bretonne et sans doute au-delà.

Bernard Clément

Rapporteur CSRPN Bretagne